



L'officiel du **Badminton Régional** -  
LOBR Journal officiel de la Ligue Occitanie de Badminton, instance déconcentrée de la Fédération Française de Badminton - FFBaD.

**Pôle Administratif**

7 rue André Citroën  
31130 BALMA

04 68 75 31 04  
ligue@badocc.org

**Directeur de la publication :**

Christophe FAULMANN

**Comité de rédaction :**

Jean-François ANINAT

Yannick GARNIER

Amélia TAHRAOUI

Disponible gratuitement sur le site de  
la Ligue Occitanie de Badminton

[www.badocc.org](http://www.badocc.org)

*Conformément à la loi informatique et  
libertés du 6 janvier 1978, vous disposez  
d'un droit d'accès et de rectification aux  
données personnelles vous concernant.*

**Diffusion**

Comités/Clubs/Membres du CA/ Membres du Personnel Occitanie/CTN

**Nos Partenaires**



# LOBR

## L'officiel du **B**adminton Régional

### Le Journal Officiel de la Ligue Occitanie de Badminton

#### -- Préambule --

La Ligue Occitanie de Badminton publie toutes ses décisions règlementaires dans l'*Officiel du **B**adminton Régional (LOBR)*, en conformité avec les statuts et le Règlement Intérieur régionaux.

LOBR est publié au minimum, trois fois par an. Cette diffusion est effectuée par voie électronique dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

LOBR contient :

- Une synthèse des décisions prises par les instances régionales statutaires (AG, CA, bureau),
- Les règlements créés ou modifiés par ces décisions,
- les décisions individuelles régionales (prises par la commission régionale disciplinaire, par exemple),
- le cas échéant, d'autres éléments ayant le caractère de décisions règlementaires.

Les synthèses de décisions sont susceptibles de révision dans le numéro suivant, en cas d'erreur. Les décisions individuelles sont publiées après épuisement des voies de recours fédérales.

## Sommaire

<a href="#">Relevé de Décisions de l'AG du 1 juin 2024</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">Relevé de Décision de l'AGE du 22 juin 2024</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">Décisions Secteur Administratif /RH</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">Décisions Secteur Financier</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">Décisions Secteur Développement</a>	<a href="#">7</a>
<a href="#">Décisions Secteur Vie Sportive</a>	<a href="#">9</a>
<a href="#">Décisions Secteur Pôle Ressources</a>	<a href="#">14</a>
<a href="#">Décision Individuelles</a>	<a href="#">15</a>

Des réunions statutaires 9 septembre 2023 au 22 juillet 2024

Tous les textes règlementaires et les comptes-rendus des réunions statutaires sont à disposition sur le site régional :

[Textes Règlementaires – Le Badminton en Occitanie \(badocc.org\)](http://badocc.org)

[Réunions Statutaires – Le Badminton en Occitanie \(badocc.org\)](http://badocc.org)

# Relevé de Décision de l'AG du 1er Juin 2024

- Décision 1** : Désignation du Président de séance (bulletin secret). **Contexte** : Le Président propose Jean-François ANINAT, Secrétaire Général de la Ligue pour assurer le rôle de Président de séance.  
**Vote** : **POUR** 78/78 voix **CONTRE** 0/78 voix **ABSTENTION** 0/78 voix  
 Jean-François ANINAT est désigné Président de séance à l'unanimité.
- Décision 2** : Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2023  
**Vote** : **POUR** 78/78 voix **CONTRE** 0/78 voix **ABSTENTION** 0/78 voix  
 Le compte-rendu de l'Assemblée Générale 2023 est approuvé à l'unanimité. Ce compte-rendu est disponible sur le site de la Ligue : Assemblée Générale – Le Badminton en Occitanie (badocc.org).
- Décision 3** : Rapport moral du Président  
**Vote** : **POUR** 78/78 voix **CONTRE** 0/78 voix **ABSTENTION** 0/78 voix  
 Le rapport moral du Président est approuvé à l'unanimité.
- Décision 4** : Election complémentaire de Philippe HAZANE comme représentant suppléant de la Ligue aux AG fédérales (bulletin secret)  
**Vote** : **POUR** 63/78 voix **CONTRE** 3/78 voix **ABSTENTION** 12/78 voix  
 Philippe HAZANE est élu représentant suppléant de la Ligue aux AG fédérales à la majorité.
- Décision 5** : Approbation des comptes annuels 2023  
**Vote** : **POUR** 67/78 voix **CONTRE** 2/78 voix **ABSTENTION** 9/78 voix  
 Les comptes annuels 2023 sont approuvés à la majorité.
- Décision 6** : Affectation du résultat 2023  
**Contexte** : Total 2023 à affecter : 118.615,97€ (report à nouveau 2022 : 113.076,91€ + résultat 2023 : 5.539,06€). Le Trésorier Général propose d'affecter le résultat comme suit : - 118.615,97€ en report à nouveau.  
**Vote** : **POUR** 78/78 voix **CONTRE** 0/78 voix **ABSTENTION** 0/78 voix  
 Les propositions d'affectation du résultat 2023 sont approuvées à l'unanimité.
- Décision 7** : Approbation des cotisations pour la saison 2024-2025  
**Contexte** : La Ligue ne propose pas d'augmentation des cotisations pour la saison prochaine. La FFBaD a déjà voté une augmentation de 3€ par licence (1.5€ pour les minibads).  
**Vote** : **POUR** 78/78 voix **CONTRE** 0/78 voix **ABSTENTION** 0/78 voix  
 Les propositions de cotisations pour la saison 2024-2025 sont validées à l'unanimité.
- Décision 8** : Approbation du budget prévisionnel 2023  
**Vote** : **POUR** 78/78 voix **CONTRE** 0/78 voix **ABSTENTION** 0/78 voix  
 Le budget prévisionnel 2024 est approuvé à la l'unanimité.
- Décision 9** : Médecin de Ligue – Modification des statuts  
**Contexte** : La FFBaD fait évoluer ses Statuts et ceux des Ligues et Comités. Les nouveaux Statuts Régionaux doivent être votés en Assemblée Générale Extraordinaire. Le quorum haut n'étant pas atteint, le point est retiré de l'ordre du jour. Le prochain conseil d'administration sera consulté sur l'organisation d'une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire.

# Relevé de Décision de l'AGE du 22 Juin 2024

Contexte AG Extraordinaire organisée suite au manque de quorum lors de l'AG du 1<sup>er</sup> juin 2024. L'ordre du jour est identique, un quorum n'est pas nécessaire.

- **Décision 1 :**

Contexte : Après présentation, le Secrétaire général propose un vote global des articles des statuts.

**Vote : POUR** 46/46 voix **CONTRE** 0/46 voix **ABSTENTION** 0/46 voix

La proposition d'un vote global est acceptée à l'unanimité.

- **Décision 2 :** Approbation des nouveaux statuts,

**Vote : POUR** 46/46 voix **CONTRE** 0/46 voix **ABSTENTION** 0/46 voix

Les nouveaux **statuts** sont approuvés à l'unanimité.

**Les nouveaux statuts sont accessibles via ce lien :** [Statuts-Ligue-Occitanie-2024-2025.pdf](#)

## SECTEUR ADMINISTRATIF/RH

### Frais de déplacement

**Contexte** : Les frais de déplacement ont été laissés à la charge des ligues, contrairement au fonctionnement habituel et réglementaire, sans décision préalable du Conseil Exécutif. Le Président souhaite faire une demande de remboursement des frais, aujourd'hui couverts par la Ligue, auprès de la Fédération. Un recours auprès de la commission Réclamations-Litiges sera effectué en cas de réponse négative.

Le Président demande l'aval du CA avant d'engager la procédure :

**CA 3 du samedi 30 Mars 2024**

Le CA soutient cette initiative à l'unanimité.

### APPLICATION de l'Article 12.7 des Statuts

**Contexte** : En raison de l'absence de Xavier BOHARD aux réunions de CA en présentiel et en visioconférence, sans justification, ainsi que de sa non-participation aux votes électroniques, le Président soumet à la décision des membres du CA l'application de l'Article 12.7 des Statuts de la Ligue. Le vote a lieu à bulletins secret.

**CA 3 du samedi 30 Mars 2024**

Xavier BOHARD est démis de ses fonctions d'Administrateur à la majorité.

### Modification des Statuts de Ligue - Membres d'honneur

**Contexte** : Le Secrétaire Général présente les évolutions des Statuts imposées par la loi du 2 mars 2022 et la Fédération. Plusieurs articles disposent d'options dont le choix revient au CA dont l'intégration des membres d'honneur

**CA 4 du vendredi 26 avril 2024**

Les membres d'honneur sont ajoutés à l'unanimité

### Modification des Statuts de Ligue - Désignation du président de séance

**Contexte** : Il est proposé que le Président de séance ne sera plus élu par l'Assemblée Générale. Désormais, c'est le Président de la Ligue qui désignerait le Président de séance

**CA 4 du vendredi 26 avril 2024**

A la majorité, le Président de séance sera dorénavant désigné par le Président de la Ligue et non plus soumis au vote de l'Assemblée Générale.

### Modification des Statuts de Ligue - Destitution des représentants régionaux

**Contexte** : Le Président propose d'ajouter un article permettant de destituer les représentants régionaux aux AG fédérales quand ces derniers n'assurent pas leurs fonctions. Cette proposition est en attente d'approbation de la Fédération.

**CA 4 du vendredi 26 avril 2024**

Sous réserve de validation par la Fédération, le CA approuve à l'unanimité l'intégration de cet article dans les Statuts de la Ligue.

### ODJ AG Ligue

**Contexte** : Le Secrétaire Général présente le projet d'ordre du jour de l'Assemblée Générale de la Ligue du 1<sup>er</sup> juin 2024. Avant de le soumettre au vote il précise que la partie Exceptionnel de cette Assemblée Générale nécessite un quorum de 50 % de représentants des Comités et de 25 % pour la partie Ordinaire.

En cas de manque de quorum, l'assemblée générale sera reconvoquée, conformément aux Statuts, avec un minimum de 15 jours d'intervalle. Un quorum ne sera plus exigé pour cette nouvelles Assemblée Générales.

**CA 4 du vendredi 26 avril 2024**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## Modification des Statuts de Ligue - Élection du Conseil d'Administration, Liste ou Scrutin Plurinominal

*Contexte* : Proposition du scrutin plurinominal.

CA 4 du 6 juin 2024

Le CA décide à l'unanimité de maintenir le système d'élection plurinominal actuel.

## Modification des Statuts de Ligue - Parité

*Contexte* : Parité pour le CA et le Bureau, 40 % ou 50 %. Proposition de maintien des 40 %.

CA 4 du 6 juin 2024

La parité au sein du CA et du Bureau est maintenue à 40 % à la majorité en attendant l'évolution imposée en 2028.

## Modification des Statuts de Ligue - Rémunération des membres du CA

*Contexte* : Possibilité de rémunérer tout ou une partie des membres du CA

CA 4 du 6 juin 2024

L'intégration de la possibilité de rémunérer tout ou une partie des membres du CA est approuvée à la majorité.

## Modification des Statuts de Ligue - Fonctionnement avec ou sans Bureau

*Contexte* : Le fonctionnement de la Ligue peut être structuré avec ou sans Bureau, selon les besoins et les décisions prises par l'Assemblée Générale et le Président de la Ligue.

CA 4 du 6 juin 2024

Le fonctionnement actuel avec Bureau est maintenu à la majorité

## Nouvelle convocation de l'AGE

*Contexte* : En l'absence du quorum pour voter les nouveaux Statuts lors de l'AGE du 1er juin 2024, il est demandé au CA de se prononcer sur une nouvelle convocation de l'AGE le 22 juin 2024 en visioconférence conformément à l'article 2.2.3 du Règlement Intérieur. Le quorum ne sera alors plus nécessaire.

E-vote 6 juin 2024

L'AGE sera reconvoquée le 22 juin 2024, en visioconférence. Le quorum ne sera plus nécessaire à la modification des Statuts.

## Calendrier Administratif

*Contexte* : Le Secrétaire Général présente le projet du Calendrier Administratif pour la saison 2024-2025. L'Assemblée Générale électorale est prévue le 15 mars 2025. Le Calendrier Administratif 2024-2025 est soumis à l'approbation du CA :

CA 5 du samedi 22 juin 2024

Le CA approuve le calendrier à l'unanimité

## Attribution du France Vétérans 2025

*Contexte* : Le club de Tournefeuille candidate à l'organisation du Championnat de France Vétérans 2025 pour lequel il demande un soutien financier à la Ligue. Le dossier doit être déposé pour le 30 juin. Le Président propose une aide de 1500 euros. Cette aide pourra être complétée par du temps salarié dédié ou un complément financier. La proposition est soumise au vote du CA.

CA 5 du 22 juin 2024

Le CA approuve cette proposition à l'unanimité.

## SECTEUR FINANCIER

### Procédure de Note de Frais et Règlement Financier

**Contexte :** Le Trésorier Général et Yannick GARNIER ont retravaillé le règlement financier et la procédure et documents de note de frais. Ils présentent leurs travaux aux membres du Bureau.  
Le Bureau propose de laisser le point 8.3 dans le Règlement Financier, et d'éditer a posteriori une convention de mise à disposition du matériel pour les salariés. En tenant compte de ce changement, les modifications du Règlement Financier sont mises au vote :

**Bureau 1 du samedi 9 septembre 2023**

Le Règlement Financier mis à jour est approuvé à l'unanimité. Il est disponible sur le site de la Ligue : [FINANCIER - Le Badminton en Occitanie \(badocc.org\)](http://FINANCIER - Le Badminton en Occitanie (badocc.org))

### Procédure Note De Frais

**Contexte :** La mise à jour de la procédure de note de frais et la nouvelle note de frais, qui font suite aux votes du CA du 19 juin 2023, sont également mises au vote

Les documents proposés sont approuvés à l'unanimité. La notice sera finalisée. Ces documents sont disponibles sur le site de la Ligue : [FINANCIER - Le Badminton en Occitanie \(badocc.org\)](http://FINANCIER - Le Badminton en Occitanie (badocc.org))

### Nouveau Cabinet Comptable

**Contexte :** Le Trésorier Général a rencontré 3 autres cabinets comptables, dont il présente les offres de services. Il est demandé aux membres du Bureau de sélectionner un des cabinets pour que le Trésorier puisse approfondir la proposition

**Bureau 1 du samedi 9 septembre 2023**

À l'unanimité, le Trésorier Général est missionné pour rencontrer à nouveau le cabinet 2. Le contrat actuel sera résilié pour la fin d'année 2023

### Astreintes

**Contexte :** Le Trésorier Général propose de valoriser les temps de disponibilité des salariés susceptibles d'être appelés hors temps de travail habituels (weekend en compétitions, etc...) :

**Bureau 1 du samedi 9 septembre 2023**

Cette proposition est approuvée à l'unanimité. Le projet de règlement sera rédigé puis présenté par le Trésorier Général à l'occasion d'un prochain Bureau.

### Budget Prévisionnel 2024

**Contexte :** Le Trésorier Général présente puis met au vote le Budget Prévisionnel 2024 du timbre Ligue.

**CA 3 du samedi 30 Mars 2024**

Le Budget Prévisionnel 2024 est approuvé à l'unanimité, il sera présenté et soumis au vote lors de l'Assemblée Générale du 1<sup>er</sup> juin 2024.

# SECTEUR DÉVELOPPEMENT

## STRUCTURATION

**Contexte** : La Fédération va retenir le montant des billets achetés sur les aides du Dialogue de Gestion. Ne pouvant pas refacturer les billets olympiques, la Ligue pourra tout de même les faire valoir sur des notes de frais. Gilles CASTILLON pose la question d'une éventuelle prise en charge de billets. Le Président propose une prise en charge d'une partie des billets pour les membres du CA et salariés concernés (pour Para et JO), à hauteur de 50%, proposition approuvée par le Trésorier Général.

**Bureau 1 du 9 septembre 2023**

**La proposition du Président est approuvée à l'unanimité.**

## Dialogue de Gestion

**Contexte** : François DURIER présente les votes autour du Dialogue de Gestion : [4.1-Presentation-Dialogue-Gestion-CA-1-07-10-2023.pdf \(badocc.org\)](#)

Le Trésorier Général demande à ce que le montant restant ( si montant restant il y a ) soit fléché en amont, même si cet axe reste vague (ex : dynamique des territoires).

Le CA décide de voter le fonctionnement dans sa globalité (prérequis + règles de répartition ) en tenant compte de la remarque du Trésorier Général.

**CA 1 du 7 octobre 2023**

**Les propositions du groupe de travail sont approuvées à la majorité, le montant restant sera fléché par le groupe de travail.**

## Partenariat SOLIBAD

**Contexte** : Christian PRIVAT propose de créer un partenariat avec SOLIBAD. Dans un premier temps la Ligue organiserait des récoltes sur ses compétitions et promouvoir l'association.

**CA 1 du 7 octobre 2023**

**La proposition de partenariat avec SOLIBAD est approuvée à l'unanimité.**

## Membre de commission Développement Durable

**Contexte** : La commission Développement Durable demande l'intégration de Karine VALCKE.

**CA 1 du 7 octobre 2023**

**Karine VALCKE est intégrée à la commission à la majorité.**

## Sport Santé

**Contexte** : La commission Sport Santé propose de participer à hauteur de 500 € à la levée de fonds Association Colosse Aux Pieds D'Argile. Vous trouverez plus d'explications dans cette note : [Note-explicative-Collecte-de-fonds-Colosse.pdf \(badocc.org\)](#)

**E-vote CA 6 du 15 avril 2024**

**La proposition de la commission est approuvée à la majorité.**

**Cellule de travail Dialogue de Gestion**

**Contexte** : La cellule de travail du Dialogue de Gestion (Christophe FAULMANN, Christian PRIVAT, François DURIER, Roxane VENUTI) a finalisé la répartition de la subvention pour la ligue et les comités. Pour rappel, les règles de répartition (votées en CA) étaient les suivantes : La ligue garde 20% de la somme totale attribuée par la Fédération. - Chaque comité recevra une part fixe correspondant à 500€ par axe dans lesquels ils sont engagés. - La somme restante, part variable, est répartie en fonction de la qualité des dossiers de bilans d'actions. Les dossiers des comités ont donc été classés en fonction des actions réalisées et des objectifs atteints. Un pourcentage de la somme restante a été attribué à chaque comité. La répartition proposée est soumise au vote du Bureau.

**E-vote Bureau 6 mars 2024**

**La proposition de la cellule de travail est approuvée à la majorité.**

## SECTEUR VIE SPORTIVE

### PRATIQUES SPORTIVES

#### Nouveau membre de la commission Compétitions Individuelle

*Contexte* : La commission Compétitions Individuelles demande l'intégration d'Abygaël USON.

**CA 1 du samedi 7 octobre 2023**

**Abygaël USON est intégrée à la commission à l'unanimité.**

#### Nouveau responsable de la CLOT

*Contexte* : La CLOT soumet la candidature de Cédric Hillion au poste de responsable de la commission.

**CA 1 du samedi 7 octobre 2023**

**Cédric HILLION est élu responsable de la CLOT à la majorité.**

### Championnat Régional Parabadminton

*Contexte* : La commission ParaBadminton de la Ligue souhaite mettre en place un championnat régional ParaBadminton, ce championnat sera couplé à un stage pour les joueurs en situation de handicap. Après consultation du calendrier national et international, nous avons choisi le weekend du 23/24 mars 2024. L'idée est de proposer à des joueurs occitans et hors région de venir faire un stage le samedi et le dimanche, organiser le championnat régional pour les joueurs occitans et de smatches d'opposition pour les joueurs hors région.

**E-Vote du 27 novembre 2023**

**La proposition de la commission ParaBadminton est approuvée à l'unanimité, les dates du Championnat Régional ParaBadminton sont ajoutées au calendrier régional, un appel à candidature pour organiser cette compétition est lancé.**

### Règlement du Championnat Régional Jeunes

*Contexte* : L'ajout d'une phase de qualification au Championnat de France Jeunes et les particularités de qualification au Championnat de France et à sa phase qualificative ont eu des répercussions sur le Championnat Régional Jeunes. La nouvelle version du règlement du Championnat Régional Jeunes est donc soumise au vote du CA.

**E-vote du 8 janvier 2024**

**La mise à jour du Règlement du Championnat Régional Jeunes est approuvée à l'unanimité**

### Organisation du TER

*Contexte* : Le BBC31 (Blagnac) avait candidaté pour l'organisation du TER 2023 les 9 et 10 mars prochains (candidature approuvée en juin 2023), mais s'est retiré en fin d'année. Le VCT31 (Toulouse) s'est proposé d'accueillir la compétition. Leur dossier respecte le cahier des charges établi, la candidature est donc soumise à l'approbation du CA.

**E-vote du 18 janvier 2024**

**Le TER est attribué à l'unanimité au VCT31.**

## Règlement du Championnat ParaBadminton

**Contexte :** La commission ParaBadminton soumet au CA une nouvelle version du règlement du Championnat Régional ParaBadminton. Ce règlement nécessitera une révision après la compétition, d'autres points seront alors modifiés (forme du document, ajout d'une annexe pour les précisions saisonnières, intervention de la commission médicale, etc...). Il est aujourd'hui voté tel quel pour permettre la tenue de la compétition les 23 et 24 mars prochains à Blagnac.

### E-vote du 4 mars 2024

La nouvelle version du règlement du Championnat Régional Para-Badminton est approuvée à l'unanimité. Le règlement mis à jour est dès lors disponible sur le site de la Ligue : [SPORTIF - Le Badminton en Occitanie \(badocc.org\)](https://sportif-lebadmintonenoccitanie.org)

## Règlements Sportifs 2024-2025

**Contexte :** Les règlements des Championnats Régionaux Jeunes, Vétérans, Élites et Sport en Entreprise 5-5 et 5-2 ont été retravaillés par les commissions dédiées. Leur forme a été homogénéisée par la commission Règlements. Le Secrétaire Général propose de voter l'ensemble des règlements en une fois après présentation, ce qui est accepté.

### CA 3 du samedi 30 mars 2024

Ces règlements sont adoptés à l'unanimité, ils sont diffusés sur le site de ligue.

## Règlement Circuit Régional Jeunes 2024-2025

**Contexte :** La commission Jeunes et Accès Haut-Niveau a retravaillé le règlement du Circuit Régional Jeunes.

### CA 4 du vendredi 26 avril 2024

Le nouveau règlement du CIRJ est approuvé à l'unanimité.

**Contexte :** Par ailleurs, la saison prochaine, la commission souhaite se laisser la possibilité d'organiser des étapes du CIRJ en parallèle d'étape du Circuit Elite Jeunes fédéral. Les joueurs qualifiés au CEJ seraient alors pénalisés dans la courses au points pour le Championnat Régional Jeunes. Pour éviter cela, la commission réfléchit à un moyen de les protéger. Un vote est organisé sur ce principe.

### CA 4 du vendredi 26 avril 2024

Le principe de protéger les joueurs qui, en participant à un CEJ ne pourraient pas participer à un CIRJ et se retrouveraient pénalisés dans la course aux point pour le CRJ, est approuvé à l'unanimité.

## Calendrier Sportif 2024-2025

**Contexte :** Le calendrier sportif 2024-2025 est soumis au vote du CA. Il reste les dates du TER à définir, elles seront votées ultérieurement.

### E-Vote n°7 du 31 mai 2024

Le calendrier sportif 2024-2025 est approuvé à l'unanimité.

## Règlement Autorisation et Homologation des Compétitions

**Contexte :** La CLOT, après échanges avec les comités, propose de faire évoluer le règlement d'Autorisation et d'Homologation des compétitions.

**CA 5 du samedi 22 juin 2024**

**Le CA approuve les évolutions proposées à la majorité.**

## Ajout au règlement du Championnat Régional Jeunes

**Contexte :** La commission Jeunes a décidé de permettre l'organisation d'étapes du circuit régional en même temps que celles du circuit national. Les jeunes les plus talentueux prennent part au circuit national, ils ne pourront alors pas participer aux étapes régionales concernées, ce qui les pénaliserait dans la course aux points pour le championnat régional.

**CA 5 du samedi 22 juin 2024**

**Le CA approuve cette proposition à l'unanimité.**

## Règlement Interclubs

**Contexte :** La commission Interclubs propose de modifier la sanction attribuée à un club qui ne présente pas une équipe complète aux matchs de classement ou au play-off : rétrogradation dans la division inférieure par rapport à la division d'inscription de l'année suivante ( et non de l'année en cours)

**CA 5 du samedi 22 juin 2024**

**Le CA rejette la proposition à la majorité.**

## Cahier des charges 2024-2025

**Contexte :** Il est proposé d'autoriser les clubs disposant d'un gymnase à 7 terrains (contre 9 aujourd'hui) de candidater à l'organisation du Championnat Régional Jeunes.

**CA 5 du samedi 22 juin 2024**

**Le CA approuve à l'unanimité.**

## Tarifs des Stages du Collectifs Jeunes

**Contexte :** Sur demande du responsable Jeunes Haut Niveau en lien avec le directeur de la ligue et la commission Jeunes il a été décidé de proposer d'augmenter les facturations aux comités des forfaits stages et compétitions et ce à partir de la saison 2024/2025

**CA 5 du samedi 22 juin 2024**

**Le CA approuve à l'unanimité cette proposition.**

## Calendrier Sportif

**Contexte :** La commission Parabadminton propose la date du 22 mars 2025 pour la tenue du Championnat Parabadminton. Un stage sera organisé en marge Championnat.

**CA 5 du samedi 22 juin 2024**

**Le CA approuve à l'unanimité cette proposition.**

## Compétitions Individuelles

**Contexte :** La commission Compétition Individuelles a lancé le second appel à candidatures pour l'organisation des 3 compétitions. 3 clubs ont candidaté pour 2 compétitions : Rabastens pour le CIRJ, Mèze pour le CRE, Marvejols pour le CRE. La commission a accepté la candidature de Rabastens et Mèze par rapport à Marvejols pour les arguments suivants : au vu de la date de la compétition, Marvejols risque d'être moins accessible que Mèze et celle de Marvejols possède 8 terrains et Mèze 13. La commission soumet leurs propositions à l'approbation du CA.

### **E-Vote du 19 juillet 2024**

**Toutes les candidatures ont été acceptées à l'unanimité.**

**Contexte :** La commission Compétition Individuelles a lancé en juin la première session d'appels à candidatures pour l'organisation des compétitions régionales de la prochaine saison. 5 clubs ont candidaté, pour 5 compétitions : Manduel, Castanet, Narbonne, Limoux, Torreilles

### **E-Vote du 12 juillet 2024**

**La commission a accepté ces 5 candidatures et soumet leur décision à l'approbation du CA. Toutes les candidatures ont été acceptées à l'unanimité.**

**Contexte :** Les cas d'égalité de CPPH lors de la qualification des joueurs ou la répartition dans les tableaux lors des CRE et CRV ne sont pas définis. La commission Compétitions Individuelles propose de prioriser le joueur le plus âgé lors des cas d'égalité du CRV et d'effectuer un tirage au sort lors du CRE. Ces cas restent particulièrement peu fréquents.

### **E-Vote du 5 juillet 2024**

**Les propositions sont acceptées à la majorité, les règlements actualisés sont disponibles en ligne.**

## Règlement TER

**Contexte :** La Commission Jeunes et Haut-Niveau souhaite mettre à jour trois points du règlement TER : Précision sur la participation des Minibads, Ils sont acceptés avec les mêmes critères que les Poussins, Acceptation des Poussines du Top 15 de chaque région et non plus Top 10. La règle pour les filles s'aligne sur la règle pour les garçons, Priorisation du joueur le plus jeune en cas d'égalité de CPPH lors de la qualification des joueurs et de leur répartition dans le tableau.

### **E-Vote du 5 juillet 2024**

**Le règlement TER est approuvé à l'unanimité, il est disponible en ligne.**

## POLE RESSOURCES

### Commission Communication- Intégration d'un nouveau Membre

**Contexte :** *La candidature de Gauvain MEULE pour intégrer la commission Communication est soumise à l'approbation du CA par le responsable de la commission, David ANGELATS*

**CA 3 du samedi 30 Mars 2024**

**Gauvain MEULE intègre la commission Communication à l'unanimité.**

### EQUIPEMENTS – Contrat de partenariat

**Contexte :** *Le contrat équipementier avec Sportminedor et Babolat se termine en fin de saison il est proposé de prolonger le contrat de seulement 1 an, jusqu'à la fin du mandat du CA, afin de laisser la possibilité au prochain CA de redéfinir le partenariat selon ses propres critères :*

**CA 3 du samedi 30 Mars 2024**

**La prolongation d'un an du partenariat entre Sportminedor et Babolat est approuvée à l'unanimité.**

## DECISIONS INDIVIDUELLES

- **Contexte** : La Commission régionale disciplinaire de la ligue Occitanie s'est réunie en visioconférence le 10/04/2024 à 19h00, pour 3 incidents reprochés à Monsieur XXX qui se sont déroulés les 2 et 3 mars 2024 lors du « Trophée de la Gariole » à Gigean (34).
- Monsieur XXX joueur et coach lors des faits, n'a pas témoigné du respect dû aux officiels techniques demandé à l'article 3.2.7. du code de conduite des joueurs.
- Monsieur XXX n'a pas tenu compte des remarques et explications des officiels techniques, ce malgré leur patience et pédagogie.
- Monsieur XXX ne s'est pas présenté à son entretien et n'a pas donné de réponse aux multiples relances qui lui ont été adressées par mail et par téléphone.

**La Commission Régionale disciplinaire de la Ligue Occitanie s'est réunie en visioconférence le 10 avril 2024.**

**En conséquence, la CRD décide à l'unanimité :**

**De sanctionner Monsieur XXX d'une interdiction de participer à toute compétition autorisée par la fédération pendant 2 mois.**